

Vous pourrez compléter le formulaire en ligne **en plusieurs fois** et accéder à votre dossier à tout moment.



Si vous êtes **plusieurs porteurs d'un même projet** (par exemple le président de l'association et le futur directeur de l'établissement), celui qui commence à remplir le formulaire peut inviter le 2^{ème} à compléter également le questionnaire, en cliquant

sur : [Inviter une personne à modifier ce dossier](#)



Une fois que vous aurez cliqué sur [Soumettre le dossier](#) vous pourrez **échanger avec la DEP**, service instructeur, grâce à la boîte de dialogue intitulée [Messagerie](#).



Il vous sera demandé de **joindre** un certain nombre de documents. Nous vous recommandons de les **enregistrer** sur votre ordinateur afin de pouvoir les retrouver facilement en cliquant sur le bouton [Parcourir](#).



Il ne peut être téléchargé qu'une seule pièce jointe par rubrique. Aussi, dans le cas où vous souhaiteriez **joindre plusieurs documents** justificatifs (par exemple pour les services de direction, d'enseignement ou de surveillance) nous vous conseillons, soit de scanner vos documents à la suite dans un seul fichier, soit de télécharger les pièces complémentaires dans la dernière rubrique du formulaire.